

TROUSSE D'INTÉGRATION POUR LES PARTENAIRES

Bienvenue au réseau de soins
de Travail sécuritaire NB!

Gens
Prévention
Intégrité



À L'INTÉRIEUR



NOUS CONNAÎTRE

- [6](#) À notre sujet
- [7](#) Nos clients
- [8](#) Notre engagement

ÊTRE NOTRE PARTENAIRE

- [12](#) Le rétablissement est un travail d'équipe
- [13](#) Processus d'intégration
- [14](#) Rencontrez vos conseillers

[16](#) Rapports et factures

[18](#) Processus de prise de décision

RESSOURCES SUR NOTRE SITE WEB

[22](#) Portails de Travail sécuritaire NB

[27](#) Mes services et autres outils en ligne

ANNEXES

[31](#) Définitions

[33](#) Liens rapides

Bienvenue!

C'est avec grand plaisir que nous vous accueillons en tant que partenaire en soins de santé. Nous sommes ravis que vous fassiez partie de notre réseau de fournisseurs approuvés, lesquels jouent un rôle essentiel pour assurer la santé et le bien-être des travailleurs néo-brunswickois.

Vous offrez des services essentiels de réadaptation et d'évaluation qui permettent aux travailleurs de retourner au travail et qui améliorent leur vie, tant au travail qu'à la maison. Votre expertise et votre engagement envers les soins aux clients contribuent de façon importante à notre mission : collaborer avec tous les intervenants pour concevoir, établir et gérer un continuum efficace de sécurité et de soins.

Nous organiserons une réunion avec vous dans les prochaines semaines. Vous pourrez en apprendre plus à notre sujet et aurez l'occasion de poser des questions. Veuillez vous servir de cette trousse d'intégration pour vous préparer pour la réunion. Cette trousse pourra également vous servir de ressource à l'avenir.

Nous avons hâte de travailler avec vous!



Partenaires en vue de l'excellence en matière de service

Message du président et chef de la direction de Travail sécuritaire NB



Bienvenue au réseau de fournisseurs de soins de santé de Travail sécuritaire NB. Nous avons hâte de collaborer avec vous en vue d'offrir des services exceptionnels aux travailleurs de la province.

Les valeurs de Travail sécuritaire NB sont la responsabilité, la collaboration et la confiance. Nous intégrons ces valeurs à tout ce que nous faisons, qu'il s'agisse de notre première rencontre avec vous ou de soutien par la suite. Nous favorisons la communication ouverte, le partage de connaissances, les approches fondées sur des preuves et la recherche constante de l'excellence en matière de soins.

Ensemble, nous aurons un effet positif sur la vie des travailleurs de la province et de leur famille pendant le rétablissement du travailleur blessé.

Vous êtes un partenaire précieux, et nous voulons vous aider à réussir en vous fournissant les connaissances, les outils et les liens qui vous permettront de traiter et de soutenir les travailleurs blessés le mieux possible.

N'hésitez pas à communiquer avec l'un de nos conseillers en soins de santé compétents à tout moment pour obtenir des conseils et de l'aide. Au nom de Travail sécuritaire NB, je vous remercie de votre diligence et de votre engagement à fournir des soins et des services de qualité.

Le président et chef de la direction,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Tim Petersen'.

Tim Petersen

NOUS CONNAÎTRE

Gens
Prévention
Intégrité



NOUS CONNAÎTRE

À notre sujet

Travail sécuritaire NB est une société de la Couronne qui est engagée à promouvoir des lieux de travail sains et sécuritaires au Nouveau-Brunswick. Bien que son objectif principal soit la prévention des blessures subies au travail et des maladies professionnelles, il offre des services de réadaptation complets et des prestations pour perte de gains lorsque ces blessures ou maladies surviennent.



Nos principes fondateurs

Le régime d'indemnisation des travailleurs du Nouveau-Brunswick a été établi en 1918. Il repose sur les principes formulés cinq ans plus tôt par l'ancien juge en chef de l'Ontario, sir William Meredith.

Les principes de Meredith représentent un compromis historique selon lequel les employeurs financent le régime d'indemnisation et partagent la responsabilité lorsque des travailleurs sont blessés.

En retour, les travailleurs blessés reçoivent des prestations pour perte de gains et d'aide médicale pendant leur rétablissement.

Les travailleurs blessés qui reçoivent des prestations d'indemnisation ne peuvent pas intenter de poursuites contre leur employeur. Les principes de Meredith sont devenus le fondement de la législation en matière d'indemnisation des travailleurs dans tout le Canada et le demeurent encore aujourd'hui.

Voici les principes de Meredith :

- 1. Indemnisation sans égard à la responsabilité**
- 2. Sécurité des prestations**
- 3. Responsabilité collective**
- 4. Administration indépendante**
- 5. Compétence exclusive**



NOUS CONNAÎTRE

Nos clients



À Travail sécuritaire NB, les Néo-Brunswickois et leur sécurité nous importent. Nous traitons chaque travailleur, employeur, réclamation, incident au lieu de travail et inspection du lieu de travail avec le plus grand soin.



Le travail que nous faisons est important, tout comme les personnes pour lesquelles nous le faisons. Nous aidons les travailleurs qui ont subi une blessure au travail à se rétablir en toute sécurité, et nous aidons les employeurs à rendre leur lieu de travail sécuritaire. Nous visons également à offrir un service exceptionnel à nos clients, qu'il s'agisse de travailleurs ou d'employeurs.

AIDER LES TRAVAILLEURS À SE RÉTABLIR

En vertu de la *Loi sur les accidents du travail* et avec votre aide, nous aidons les travailleurs à se rétablir à la suite d'une blessure subie au travail ou d'une maladie professionnelle. Nous veillons à ce qu'ils reçoivent les traitements médicaux dont ils ont besoin quand ils en ont besoin, ainsi que des prestations pour les protéger, ainsi que leur famille, des effets financiers d'une blessure subie au travail ou d'une maladie professionnelle.



*Données de 2022

NOUS CONNAÎTRE

Notre engagement

Travail sécuritaire NB est engagé à assurer l'excellence de ses services. Cela signifie offrir des soins et des services de qualité aux travailleurs blessés de la province, et ce, rapidement.

Nous visons un retour au travail rapide et sécuritaire afin d'appuyer le mieux possible les travailleurs et les lieux de travail du Nouveau-Brunswick.

Les travailleurs restent en contact avec leurs collègues, maintiennent leur routine et conservent un sentiment de valeur et d'identité. Ils se concentrent sur ce qu'ils *peuvent* faire, et non sur ce qu'ils *ne peuvent pas* faire.

Les employeurs conservent un employé précieux. Il y a moins de perturbations au lieu de travail et ils aident à établir une culture de confiance et de soutien, ce qui améliore la productivité.

En travaillant avec des partenaires comme vous, nous pouvons appuyer les travailleurs et les employeurs afin d'atteindre ce but.

VISION

Faire du Nouveau-Brunswick l'endroit le plus sécuritaire où travailler.

MISSION

Collaborer avec tous les intervenants pour concevoir, établir et gérer un continuum efficace de sécurité et de soins.

VALEURS

Responsabilité | Collaboration | Confiance

Travail sécuritaire NB vise à faire de notre province l'endroit le plus sécuritaire où travailler. Les trois valeurs fondamentales de Travail sécuritaire NB sont la responsabilité, la collaboration et la confiance.

NOUS CONNAÎTRE

Chaque jour compte

Lorsqu'il s'agit du rétablissement d'un travailleur, **chaque jour compte**. Travail sécuritaire NB adopte une approche de traitement précoce et fondée sur des preuves, réduisant ainsi le risque d'invalidité à long terme et ses conséquences. **Le retour au travail, ça fait partie d'un retour à la vie normale!** Pour en apprendre plus, veuillez consulter les [ressources en ligne de Travail sécuritaire NB](#), ainsi que les renseignements provenant d'autres organismes spécialisés dans les meilleures pratiques de médecine du travail.



Cliquez ici!



Lien entre le travail et la santé



Il existe de nombreuses preuves du lien positif entre le travail et la santé (santé physique, mentale et sociale). ... L'absence du travail contribue à la détérioration de la santé ainsi qu'à la prolongation du délai de rétablissement et de la durée de l'incapacité.



– *Spécialistes en médecine du travail du Canada*



NOUS CONNAÎTRE

Notre approche rapide et proactive

Travail sécuritaire NB adopte une approche proactive pour prévenir l'incapacité au travail, et ce, grâce à votre collaboration.

Nous utilisons une stratégie éprouvée axée sur des services rapides et individualisés afin de permettre au travailleur de demeurer au travail ou de maintenir un lien avec son lieu de travail, dans la mesure du possible.

Nos équipes de services de maintien au travail et d'intervention primaire offrent des soins personnalisés dès qu'une blessure ou une maladie survient.

Notre modèle *Des soins plus près de son domicile* fait en sorte que le travailleur reçoive des soins dans sa communauté ou près de celle-ci, lorsque cela est possible. Cela lui permet de rester en contact avec sa famille et ses amis, qui représentent pour lui un soutien important.



Voici certaines de nos stratégies :

- [Équipe d'intervention primaire](#)
- [Équipe de maintien au travail](#)
- [Programme de renvoi direct en physiothérapie*](#)
- [Programme RÉUSSIR*](#)
- Équipes de gestion des réclamations spécialisées dans des secteurs précis
- Gestion des relations avec les partenaires stratégiques

*L'accès à des traitements avant la prise de décision afin d'accélérer le rétablissement.

ÊTRE NOTRE PARTENAIRE

Gens
Prévention
Intégrité



ÊTRE NOTRE PARTENAIRE

Le rétablissement est un travail d'équipe

Le travail d'équipe est nécessaire pour établir des modalités de travail sécuritaires et durables pour les travailleurs blessés. Les travailleurs, les employeurs et les partenaires en soins de santé doivent tous aider à mettre l'accent sur ce qu'une personne peut faire au lieu de travail plutôt que sur ce qu'elle ne peut pas faire.

Votre rôle



- Offrir dans les meilleurs délais des traitements fondés sur les preuves afin de favoriser le rétablissement du travailleur.
- Aider le travailleur blessé à comprendre les bienfaits d'un retour au travail rapide.
- Communiquer et collaborer avec tous les partenaires de soins, y compris l'employeur et Travail sécuritaire NB, dans le cadre du rétablissement du travailleur.



- Travailler en étroite collaboration avec la personne responsable de la réclamation afin d'aider le travailleur à se rétablir.
- Participer activement au programme de maintien au travail ou de retour au travail, par exemple en suggérant des idées sur la façon d'adapter les tâches du travailleur en toute sécurité.



Processus d'intégration

Liste de contrôle

- 1 Recevoir la trousse d'intégration**
Obtenez une trousse d'intégration contenant des renseignements propres à une discipline.
- 2 Examiner les documents d'intégration**
Examinez les documents pour commencer à comprendre Travail sécuritaire NB et le réseau de fournisseurs.
- 3 Désigner la personne-ressource principale**
Désignez votre conseiller en soins de santé partenaire (la personne qui vous a remis la trousse d'intégration) et prenez note de ses coordonnées.
- 4 Déterminer les questions en suspens**
Déterminez toute question que vous pourriez avoir après avoir examiné les documents d'intégration.
- 5 Assister à la séance d'orientation**
À la séance d'orientation, votre personne-ressource principale vous expliquera tous les autres renseignements propres à la discipline et répondra à toutes les questions en suspens.
- 6 Planifier la première vérification**
Avant la fin des trois mois de partenariat avec Travail sécuritaire NB, votre personne-ressource principale communiquera avec vous pour organiser une réunion.
- 7 Participer à la réunion**
Posez toutes les questions en suspens et recevez des réponses.

Calendrier d'intégration



Semaine 1

Examen des documents

Obtenez la trousse d'intégration, les ressources et les guides, ainsi que d'autres documents à l'appui.

Mois 1

Séance d'orientation

Une séance d'orientation individuelle dirigée par un conseiller en soins de santé de Travail sécuritaire NB aura lieu afin de donner des conseils et de répondre aux questions.

Mois 3

Vérification

Une réunion informelle avec votre conseiller en soins de santé de Travail sécuritaire NB aura lieu pour déterminer vos progrès, répondre à vos questions et vous offrir du soutien.

Mois 6

Examen officiel

Après six mois, Travail sécuritaire NB procédera à un examen des clients reçus à ce jour pour déterminer ce qui va bien et ce qui peut être amélioré.

ÊTRE NOTRE PARTENAIRE

Rencontrez vos conseillers

Travail sécuritaire NB s'engage à vous soutenir! Nos conseillers en soins de santé hautement qualifiés sont vos partenaires pour assurer le bien-être et les soins des travailleurs. Ils ont une connaissance approfondie de leur discipline respective et comprennent les défis particuliers auxquels sont confrontés les travailleurs blessés et les fournisseurs de soins de santé qui les servent.

Consultez la section propre à votre discipline pour connaître votre conseiller et ses coordonnées ou faites le 1 800 999-9775.



Justin Parsons
Conseiller en
physiothérapie



Heather Forster
Conseillère en
ergothérapie



Beth McCluskey Pelletier
Conseillère en
physiothérapie

ÊTRE NOTRE PARTENAIRE

Quand dois-je communiquer avec mon conseiller?

Bien que vous travaillerez surtout avec le travailleur blessé et la personne chargée de la réclamation de Travail sécuritaire NB, nos conseillers en soins de santé offrent un niveau de soutien supplémentaire. Voici quelques exemples de moments où vous pouvez communiquer avec votre conseiller afin d'assurer une communication et un échange de renseignements efficaces tout au long du partenariat.

« **Nous sommes
là pour
vous aider!** »

1

Changement apporté aux activités commerciales

- Nouveaux services ou nouveau personnel disponibles (tels que l'ajout d'expertise ou de capacités)
- Services ou personnel n'étant plus disponibles pour les clients de Travail sécuritaire NB
- Ouverture ou fermeture d'emplacements d'activités

2

Changement apporté aux coordonnées de la personne-ressource

- Déménagement d'emplacement ou de bureau
- Changement de courriel ou d'adresse postale
- Changement de numéro de téléphone

3

Besoin d'aide pour traiter un client de Travail sécuritaire NB

- Questions ou préoccupations concernant le plan de réadaptation du client
- Lorsque le traitement ne donne pas les résultats voulus et que vous recommandez une nouvelle approche ou que vous voulez examiner d'autres options

ÊTRE NOTRE PARTENAIRE

Présentation rapide de rapports

Nous mettons les travailleurs au premier plan à chaque étape de leur rétablissement. Des **rapports rapides et complets** nous aident à y arriver. Ils nous aident à prendre des décisions rapides, ce qui permet aux travailleurs de recevoir les soins appropriés quand ils en ont besoin. Veuillez transmettre des rapports complets.

Jetez un coup d'œil aux formulaires relatifs aux soins de santé!

← Cliquez ici!

Transmettez vos rapports par le biais du portail de **Mes services**.

Besoin d'aide?



1 800 999-9775

Vous pouvez aussi envoyer vos rapports par télécopie au 1 888 629-4722 ou par la poste (Travail sécuritaire NB, 1, rue Portland, case postale 160, Saint John NB E2L 3X9).



ÊTRE NOTRE PARTENAIRE

Factures

Facturez selon les honoraires* que Travail sécuritaire NB a établis pour les fournisseurs.

Les factures doivent comprendre :

- ✓ Nom du client
- ✓ Numéro de réclamation
- ✓ Nom du fournisseur de services / de la clinique
- ✓ Description du service offert
- ✓ Date de chaque intervention

Transmettez vos factures par le biais du portail de **Mes services**.

Besoin d'aide?

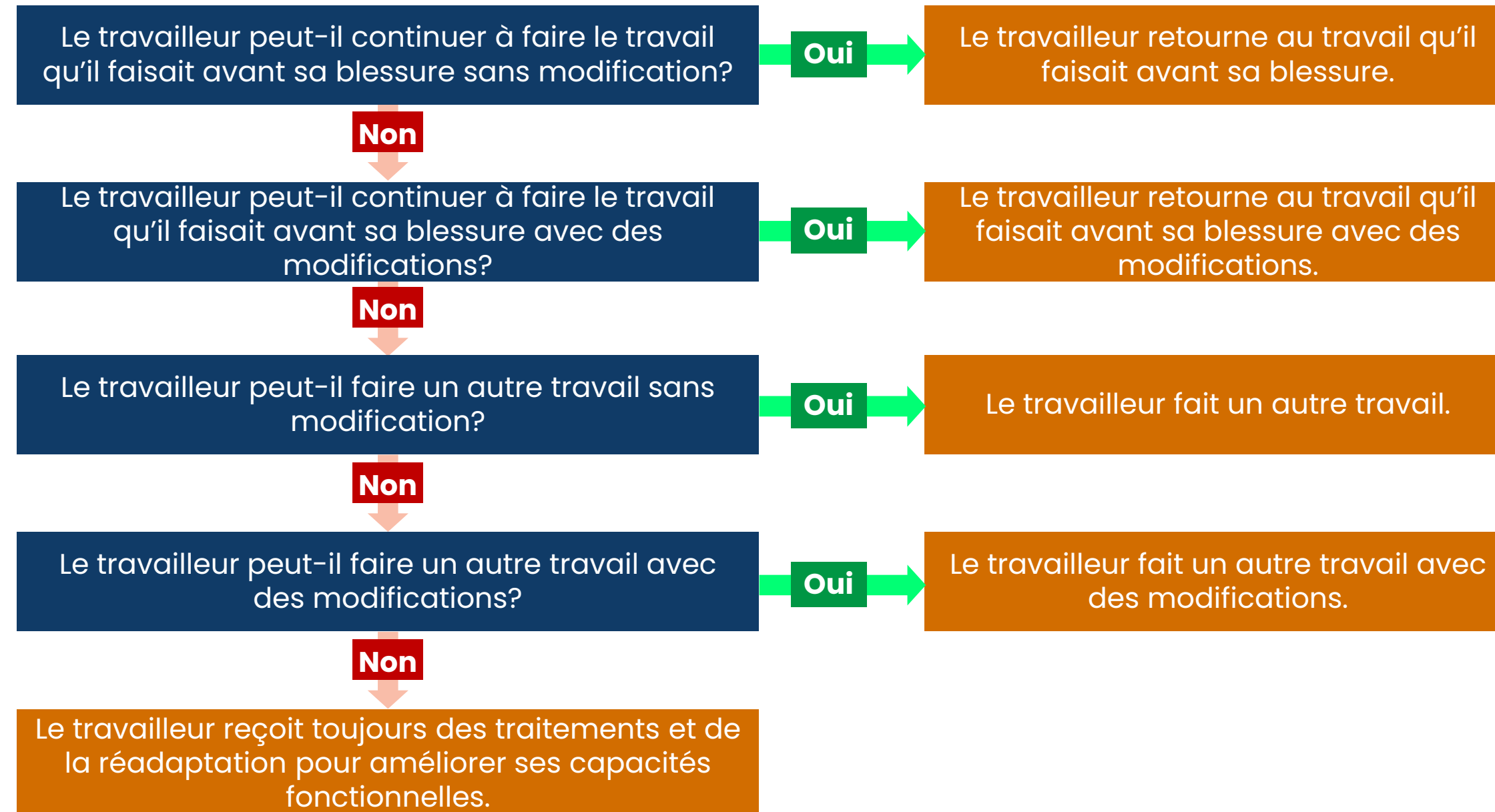
 1 800 999-9775

*Consultez votre contrat.



Processus de prise de décision

Un travailleur a subi une blessure. Et maintenant?



ÊTRE NOTRE PARTENAIRE

Questions

Travail sécuritaire NB est là pour travailler avec vous. Si vous avez des recommandations ou des préoccupations, veuillez communiquer avec nous.

Vous n'êtes pas d'accord avec une décision ou une directive de Travail sécuritaire NB?

Parlez-en à la personne responsable de la réclamation de Travail sécuritaire NB ou à votre conseiller en soins de santé.

Que se passe-t-il en cas de plainte?

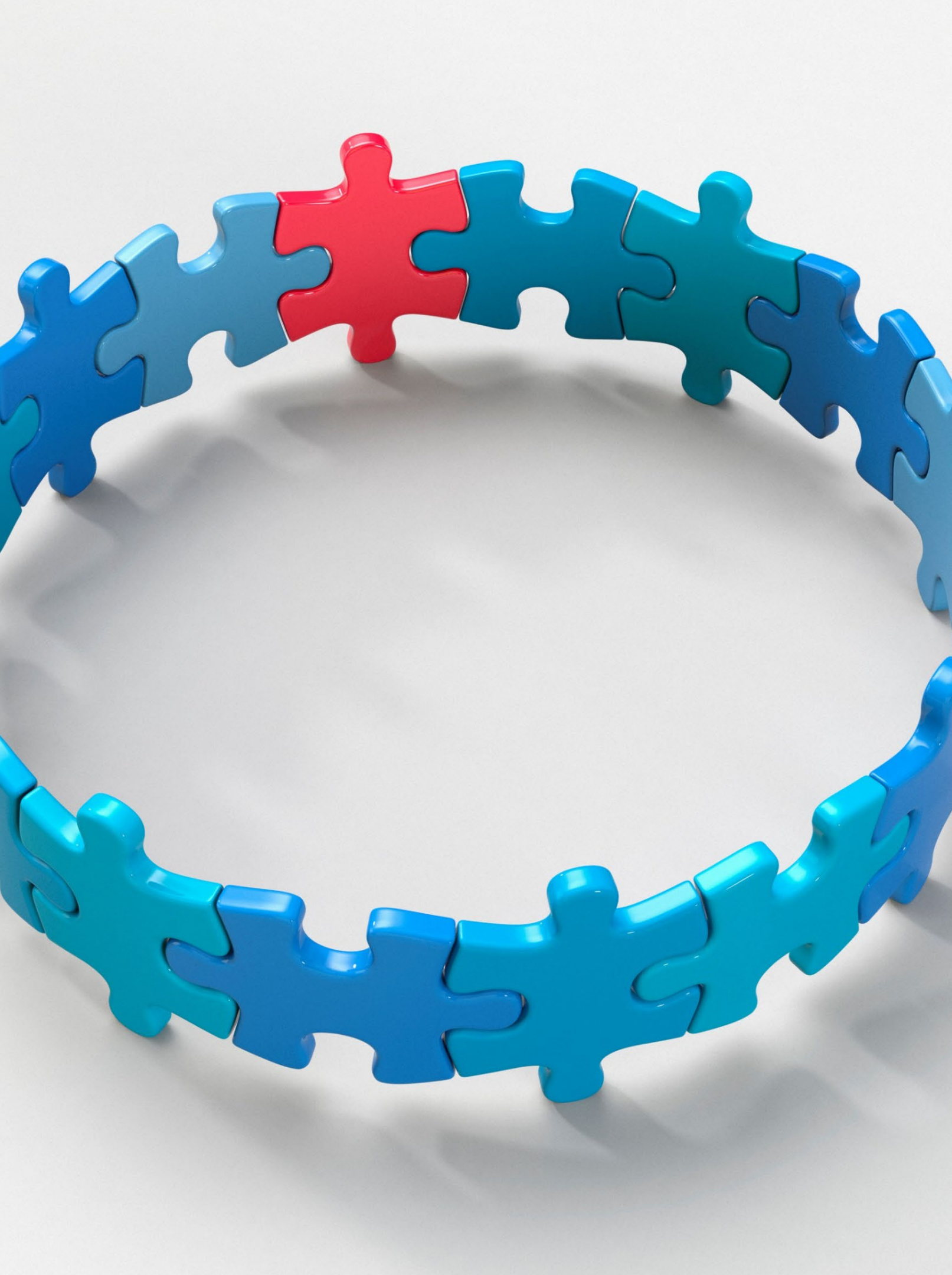
Nous prenons le soin de nos clients au sérieux. Notre équipe examine à fond toute préoccupation ou plainte adressée à Travail sécuritaire NB concernant le service d'un fournisseur. Il s'agira notamment d'examiner les renseignements cliniques et de s'entretenir avec vous, le propriétaire de la clinique (le cas échéant), le travailleur et le personnel de Travail sécuritaire NB.

Une fois l'enquête terminée, nous la mettons par écrit et la communiquons au propriétaire de la clinique. Les problèmes cliniques peuvent donner lieu à l'imposition d'une période probatoire à la clinique ou sa radiation de la liste des fournisseurs approuvés.

Si la plainte est fondée et peut avoir une incidence sur la protection du public, elle est transmise par écrit à l'organisme de surveillance du fournisseur (par exemple, le Collège des physiothérapeutes du Nouveau-Brunswick).

Appelez-nous : 1 800 999-9775





ÊTRE NOTRE PARTENAIRE

En bref

Grâce à ce partenariat, vous :

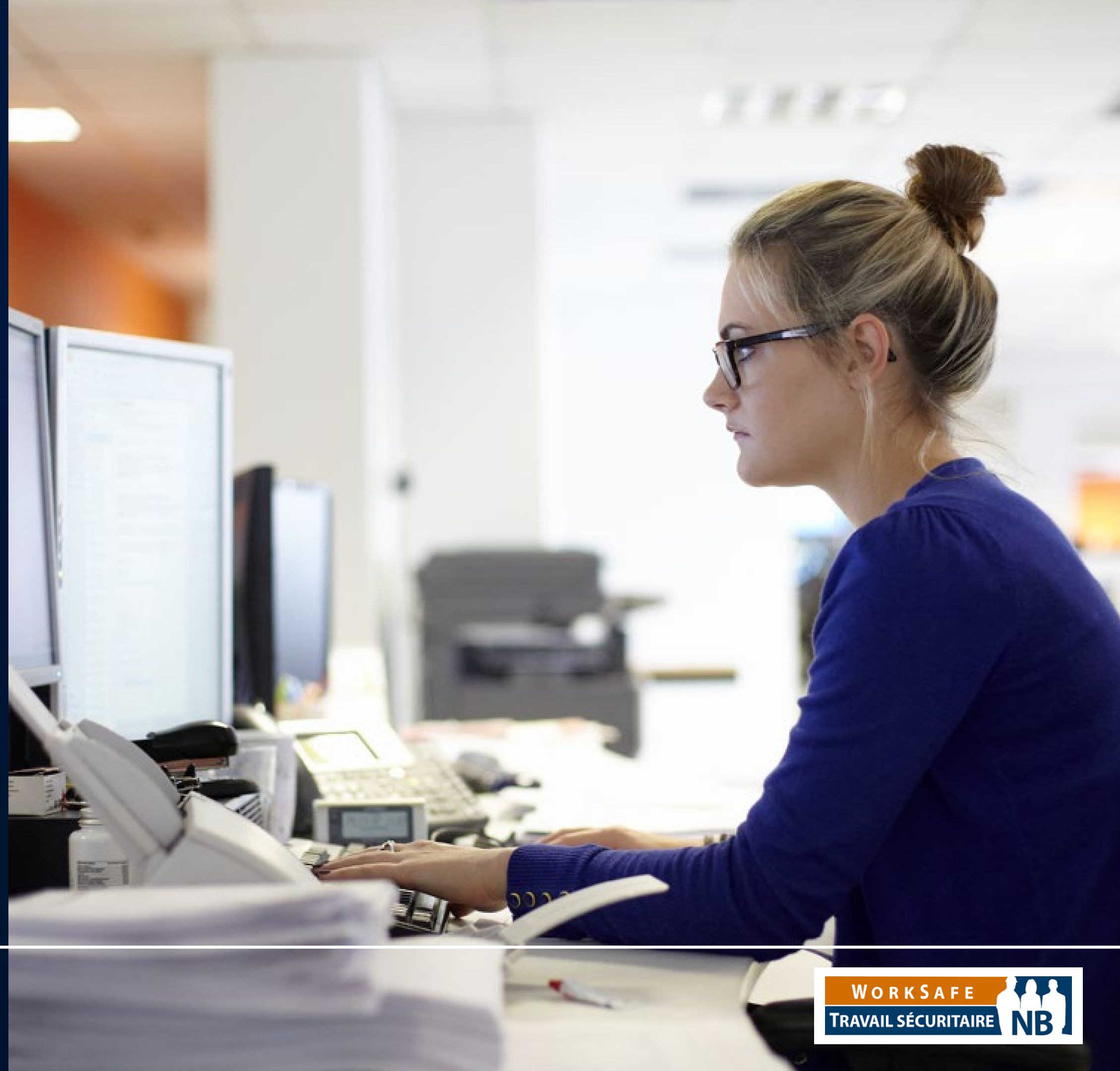
- travaillerez en collaboration avec nous pour veiller à ce que les travailleurs blessés reçoivent un traitement approprié;
- reconnaîtrez et défendrez l'importance que constitue le retour au travail rapide et en toute sécurité du travailleur blessé;
- soutiendrez et encouragerez les travailleurs et leur employeur dans le cadre d'un programme de maintien au travail ou de retour au travail rapide et en toute sécurité;
- présenterez des rapports cliniques de qualité et dans les délais.

Nos conseillers qualifiés sont là pour vous aider et vous soutenir.

Le retour au travail, ça fait partie d'un retour à la vie normale.

RESSOURCES SUR NOTRE SITE WEB

Gens
Prévention
Intégrité



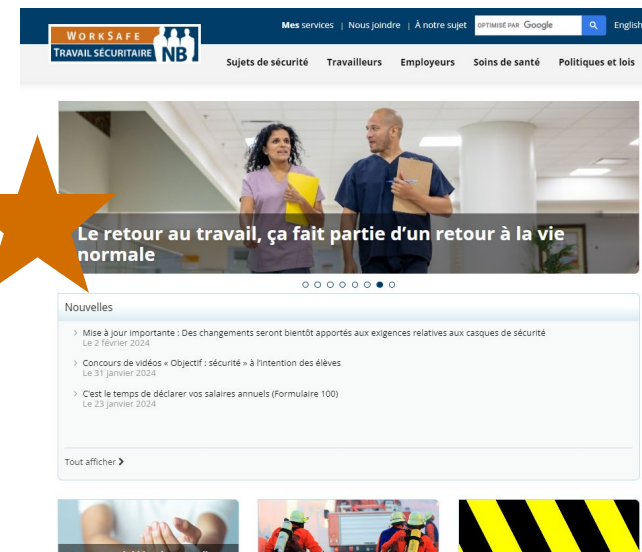
RESSOURCES SUR NOTRE SITE WEB

Portails de Travail sécuritaire NB

Ressources additionnelles en un clic

Travail sécuritaire NB offre des ressources utiles qui sont facilement accessibles. Quatre portails (en plus d'une application) nous aident à appuyer les travailleurs, les employeurs et les partenaires en soins de santé de la province. Les portails qui ont une étoile sont particulièrement utiles pour les partenaires en soins de santé. Veuillez prendre le temps de consulter ces portails.

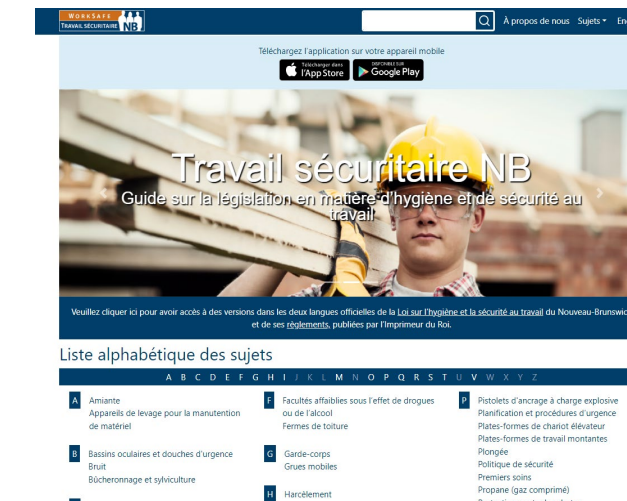
travailsecuritairenb.ca



Travailler à sa santé



Travail sécuritaire NB : Guide sur la législation en matière d'hygiène et de sécurité au travail



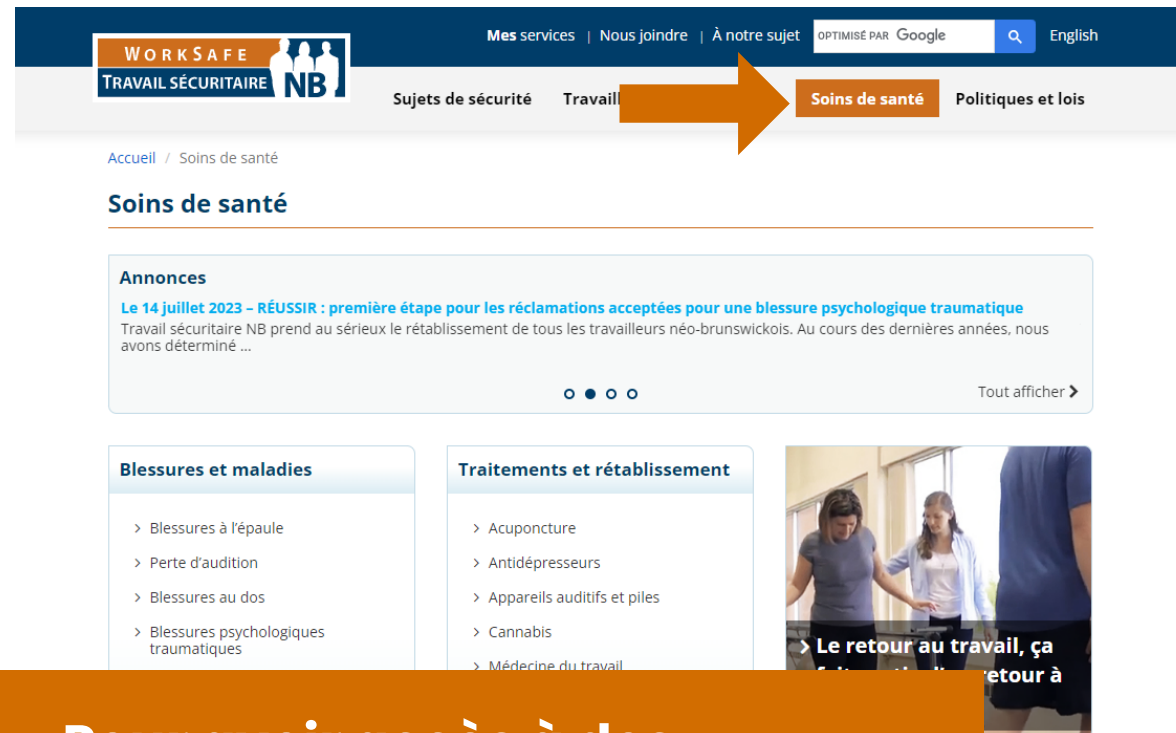
Plan stratégique



Cliquez sur chacune des images pour vous rendre au portail!

RESSOURCES SUR NOTRE SITE WEB

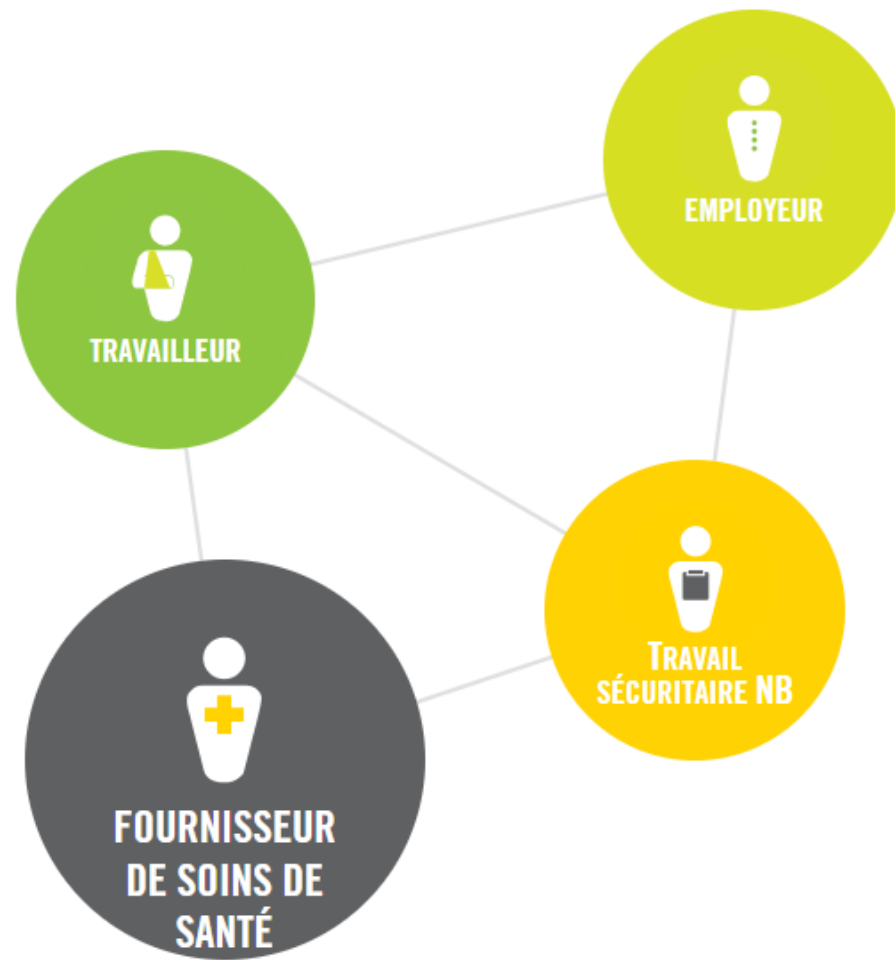
travailsecuritairenb.ca



Pour avoir accès à des ressources en matière de santé :
travailsecuritairenb.ca/soins-de-santé

Vous trouverez toute une gamme de renseignements à travailsecuritairenb.ca. La section intitulée « Soins de santé », en particulier, présente des ressources qui portent sur les traitements et le rétablissement, ainsi que des formulaires et des nouvelles à l'intention des partenaires en soins de santé.





Le portail Travailler à sa santé aide les travailleurs blessés à comprendre le processus de rétablissement. Il décrit comment les quatre partenaires, soit le fournisseur de soins de santé, le travailleur, l'employeur et Travail sécuritaire NB, travaillent ensemble pour le bien des travailleurs. Il présente des vidéos d'autres travailleurs blessés et offre des conseils aux travailleurs pour faciliter leur rétablissement.

FOURNISSEUR DE SOINS DE SANTÉ

Votre fournisseur de soins de santé joue un rôle important dans l'établissement d'un plan de retour au travail réussi. Il comprend aussi l'importance de vous aider à demeurer actif et à maintenir des liens. Selon votre blessure, votre fournisseur de soins de santé peut vouloir inclure votre médecin de famille ou infirmier praticien, un chirurgien, un physiothérapeute, un psychologue et un ergothérapeute.

Apprenez-en plus sur les moyens que votre fournisseur de soins de santé utilisera pour collaborer avec vous afin d'assurer votre rétablissement.

EN APPRENDRE PLUS

Jetez un coup d'œil au livret électronique!

cloud.3dissue.com/164281/164545/236334/Travailler-a-sa-sante-Travail-securitaire-NB

L'image montre une capture d'écran de la page d'accueil du portail 'Travailler à sa santé'. Le titre principal est 'TRAVAILLER À SA SANTÉ' en lettres blanches sur un fond vert. En dessous, il y a un sous-titre 'LE TRAVAIL EST BON POUR VOUS' et une phrase 'Il y a beaucoup de choses que vous pouvez faire pour vous sentir mieux plus rapidement.' Une liste de liens est présentée : 'Regardez des vidéos de travailleurs qui se sont remis de leur blessure', 'Apprenez à connaître votre équipe', 'Comprenez votre plan de retour au travail', 'Apprenez-en au sujet des tâches modifiées' et 'Gardez le contact'. Le logo 'TRAVAIL SÉCURITAIRE NB' est visible en haut à droite de l'image.

RESSOURCES SUR NOTRE SITE WEB

Travail sécuritaire NB : Guide sur la législation en matière d'hygiène et de sécurité au travail

Ce portail et l'application offrent des renseignements aux employeurs et aux travailleurs sur plus de 60 sujets de santé et de sécurité au travail. On y retrouve les exigences législatives, des interprétations, des modèles et les listes de contrôle. Des sujets sont ajoutés chaque année.

The image shows a composite of the WorkSafe NB website and its mobile application. At the top, the website header includes the WorkSafe NB logo, a search bar, and navigation links for 'À propos de nous', 'Sujets', and 'English'. Below the header, there is a banner for the mobile app with download instructions for the App Store and Google Play. The main content area features a large image of two construction workers in orange hard hats and safety vests reviewing blueprints. Overlaid on this image is the title 'Travail sécuritaire NB' and the subtitle 'Guide sur la législation en matière d'hygiène et de sécurité au travail'. Below the banner, there is a text block stating that the resources are available in both official languages of the province. At the bottom, a 'Table des matières' (Table of Contents) is displayed, listing various subjects such as 'Appareils de levage pour la manutention de matériel', 'Bassins oculaires et douches d'urgence', 'Bruit', 'Chariots de levage industriels', 'Coffrage et étaçons', 'Comités mixtes d'hygiène et de sécurité - Lieux de travail fixes', and 'Comités mixtes d'hygiène et de sécurité - Chantiers'. The mobile app interface is shown in three smaller screenshots, illustrating the app's layout and content.

guidesst.travailsecuritairenb.ca/index.html

RESSOURCE SUR NOTRE SITE WEB

Plan stratégique

Le plan stratégique de Travail sécuritaire NB se trouve à l'adresse gens-prevention-integrite.ca. Vous y trouverez la vision, les buts et les objectifs de Travail sécuritaire NB. Si vous cliquez sur « Ressources », vous verrez des plans et des initiatives pour l'année, dont un grand nombre sont liés aux soins de santé et aux efforts en matière de partenariats. Dans la section « Prévention », nous expliquons notre but en matière de prévention de l'incapacité au travail.

UNE PROVINCE SANS BLESSURE OU INCAPACITÉ LIÉE AU TRAVAIL

Habituellement, lorsque nous pensons à la prévention, nous pensons aux blessures ou aux maladies. Cependant, Travail sécuritaire NB est en train de changer cette mentalité. Nous la définissons également comme aider les travailleurs blessés à se rétablir au travail lorsque cela est possible, en les faisant participer et en les gardant productifs afin d'aider à éviter l'incapacité.



Apprenez-en plus à notre sujet!

Plan stratégique 2022–2024

gens-prevention-integrite.ca

Le portail de Mes services pour les fournisseurs de soins de santé

Le portail de Mes services, qui est accessible à partir du site travailsecuritairenb.ca, est une plateforme sécurisée, où vous pouvez transmettre des renseignements sur une réclamation, comme des rapports et des factures, ainsi que communiquer avec la personne responsable de la réclamation à Travail sécuritaire NB et votre conseiller en soins de santé.

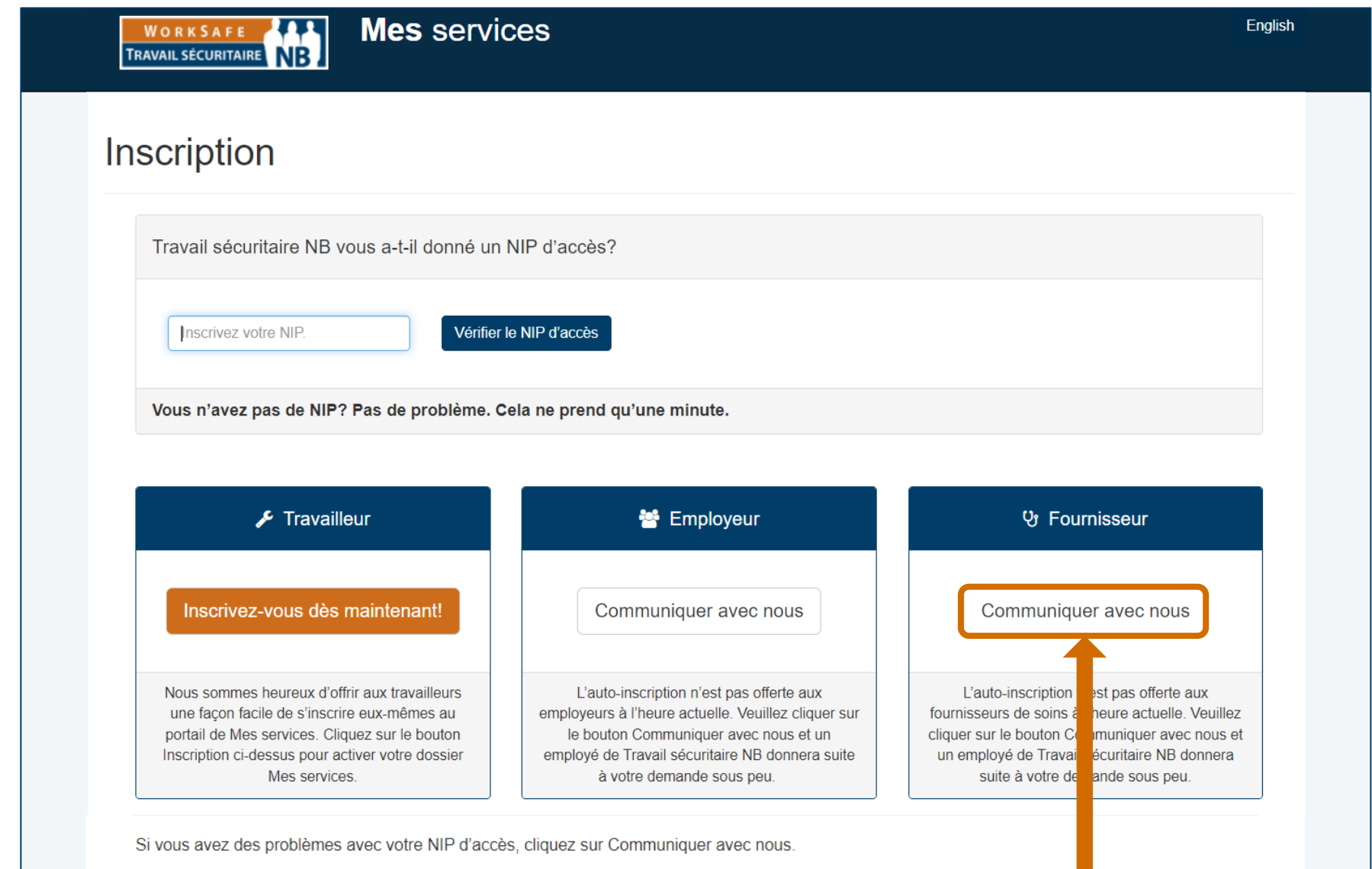
Servez-vous du portail de Mes services pour :

- poser des questions ou faire part de préoccupations à Travail sécuritaire NB;
- télécharger des rapports et des factures;
- vérifier l'état d'une facture;
- voir les factures et les paiements antérieurs.

Inscrivez-vous au portail de Mes services!

Besoin d'aide?

 1 800 999-9775



The screenshot shows the 'Mes services' portal interface. At the top, there is a header with the 'WORKSAFE TRAVAIL SÉCURITAIRE NB' logo and the text 'Mes services' and 'English'. The main heading is 'Inscription'. Below this, there is a question: 'Travail sécuritaire NB vous a-t-il donné un NIP d'accès?'. There is a text input field labeled 'Inscrivez votre NIP.' and a button labeled 'Vérifier le NIP d'accès'. Below this, a message states: 'Vous n'avez pas de NIP? Pas de problème. Cela ne prend qu'une minute.' There are three main sections for user roles: 'Travailleur', 'Employeur', and 'Fournisseur'. The 'Fournisseur' section has a button labeled 'Communiquer avec nous' which is highlighted with an orange box and an arrow pointing to it from below. Below the 'Fournisseur' section, there is a note: 'L'auto-inscription n'est pas offerte aux fournisseurs de soins de santé à l'heure actuelle. Veuillez cliquer sur le bouton Communiquer avec nous et un employé de Travail sécuritaire NB donnera suite à votre demande sous peu.' At the bottom of the page, there is a footer note: 'Si vous avez des problèmes avec votre NIP d'accès, cliquez sur Communiquer avec nous.'

Ou cliquez ici!

Mes services : rapports et factures

Transmettez des documents liés à une réclamation comme des rapports médicaux, des factures, des demandes de remboursement de frais de déplacement, des copies de certificats pour congé de maladie, etc. par le biais de Mes services.

- Les documents doivent porter sur une seule réclamation.
- Un maximum de trois documents peuvent être transmis à la fois.



TRANSMETTRE DES DOCUMENTS

- Sous l'onglet « Communication », sélectionnez « Envoyer des documents liés à une réclamation ».
- Téléchargez le document.

ENVOYER UN COURRIEL

- Sous l'onglet « Communication », sélectionnez « Courriel ».
- Faites une recherche à l'aide du prénom ou du nom de famille.

Besoin d'aide?

 1 800 999-9775

RESSOURCES SUR NOTRE SITE WEB

Autres outils en ligne

Travail sécuritaire NB recommande plusieurs sites de tierces parties qui offrent des ressources portant sur le retour au travail ou le maintien au travail.

Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST)

cchst.ca/oshanswers/psychosocial/rtw/rtw_program.html

Institute for Work & Health (en anglais seulement)

iwh.on.ca

Well-Being at Work after Return to Work (RTW): A Systematic Review
(National Library of Medicine) (en anglais seulement)

ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC7602369

Choisir avec soin : Médecine du travail

choisiravecsoin.org/recommandation/medecine-du-travail



ANNEXES

Gens
Prévention
Intégrité

Définitions

Analyse du lieu de travail	Analyse qui consiste à examiner ou à évaluer un milieu de travail.	
Conseiller en soins de santé de Travail sécuritaire NB	Employé de Travail sécuritaire NB qui offre son expertise et son appui aux partenaires en soins de santé de la même discipline.	
Évaluation en ergothérapie	Évaluation de l'ergonomie au lieu de travail, qui porte sur la santé et la sécurité physiques et mentales du travailleur, ainsi que sur le confort et la fonctionnalité au lieu de travail.	
Gestionnaire de cas	Un employé de Travail sécuritaire NB gère une réclamation en collaboration avec l'équipe de gestion des réclamations de Travail sécuritaire NB. Le gestionnaire de cas est votre personne-ressource principale pour les questions relatives à la réclamation d'un travailleur blessé, y compris le traitement et les plans de retour au travail ou de maintien au travail.	
<i>Loi sur les accidents du travail</i>	Loi du Nouveau-Brunswick qui protège et appuie les travailleurs qui subissent une blessure au travail. Elle voit à ce que ces travailleurs reçoivent l'aide médicale dont ils ont besoin quand ils l'ont besoin, ainsi que des prestations pour les protéger, ainsi que leur famille, des effets financiers d'une blessure ou d'une maladie liée au travail.	laws.gnb.ca/fr/tdm/lc/W-13
Mes services	Une plateforme en ligne sécurisée où vous pouvez transmettre des renseignements sur une réclamation, comme des rapports et des factures, ainsi qu'envoyer un courriel à la personne responsable de la réclamation à Travail sécuritaire NB et à votre conseiller en soins de santé.	travailsecuritairenb.ca/mes-services
Personne chargée de la réclamation	Un employé de Travail sécuritaire NB qui gère une réclamation (par exemple, un gestionnaire de cas, un spécialiste de la prise de décision ou un coordonnateur de l'invalidité à long terme). Il s'agit de votre personne-ressource principale pour les questions relatives à la réclamation d'un travailleur blessé, y compris le traitement et les plans de retour au travail ou de maintien au travail.	

Définitions

Portail de physiothérapie	Portail de Mes services à l'intention des physiothérapeutes.	
Prise de décision	Décision sur la question de savoir si une blessure ou une maladie satisfait aux exigences légales en matière d'indemnisation en vertu de la <i>Loi sur les accidents du travail</i> ou de la <i>Loi sur l'indemnisation des pompiers</i> .	
Programme RÉUSSIR	Programme d'intervention précoce d'une durée de six semaines pour les blessures psychologiques traumatiques.	travailsecuritairenb.ca/soins-de-santé/blessures-et-maladies/rétablissement-à-la-suite-d-une-blessure-psychologique-traumatique-renseignements-pour-les-travailleurs
Renvoi direct	Le Programme de renvoi direct en physiothérapie permet aux travailleurs de recevoir des services de physiothérapie payés par Travail sécuritaire NB avant qu'une décision ne soit la prise sur leur blessure ou maladie. Les employeurs de travailleurs qui participent au programme doivent s'inscrire au programme et être approuvés.	travailsecuritairenb.ca/employeurs/votre-reclamation/programme-de-renvoi-direct-en-physiotherapie
Répertoire des analyses du lieu de travail	Endroit où sont sauvegardés tous les rapports d'analyses du lieu de travail en vue de les utiliser ou de les consulter plus tard.	
Retour graduel au travail	Retour graduel au travail en toute sécurité (peut comprendre l'augmentation graduelle de la durée, des tâches, etc. au lieu de travail).	
Soins directs	Counseling ou traitements directement offerts au client (par exemple, traitements virtuels, services de télésanté ou traitements en personne).	
Soins indirects	Counseling ou traitements liés au client, mais qui ne sont pas offerts directement au client (par exemple, présentation de rapports, réunions ou durée des déplacements).	
Travailler à sa santé	Portail, outils et campagne pour aider les travailleurs blessés, les employeurs et les fournisseurs de soins de santé à appuyer le travailleur blessé dans son rétablissement. L'initiative a été élaborée et mise en œuvre en partenariat avec les quatre provinces de l'Atlantique. Elle définit les attentes, et offre des modèles, des vidéos, des guides et des conseils.	travaillerasasantenb.ca

Liens rapides

Centre de ressources – Blessures psychologiques traumatiques	travailsecuritairenb.ca/soins-de-santé/blessures-et-maladies/centre-de-ressources-blessures-psychologiques-traumatiques
Formulaires	travailsecuritairenb.ca/soins-de-santé/collaborer-avec-nous/formulaires-relatifs-aux-soins-de-santé
Mes services	travailsecuritairenb.ca/mes-services
Plan stratégique de Travail sécuritaire NB	gens-prevention-integrite.ca
Politiques	travailsecuritairenb.ca/politiques-et-lois/politiques/voir-nos-politiques
Questions fréquemment posées – Travail sécuritaire NB	travailsecuritairenb.ca/ressources-générales/questions-fréquemment-posées
S'abonner à <i>Cybernouvelles</i> (bulletin de Travail sécuritaire NB)	landing.mailerlite.com/webforms/landing/m7b6r8
Site Web de Travail sécuritaire NB	travailsecuritairenb.ca
Travailler à sa santé	travaillerasasantenb.ca

**MERCI D'AIDER LES
TRAVAILLEURS
BLESSÉS DE LA
PROVINCE À SE
RÉTABLIR!**



ERGOTHÉRAPIE

RESSOURCES À L'INTENTION DES PARTENAIRES

Gens
Prévention
Intégrité




ERGOTHÉRAPIE

Votre conseillère en ergothérapie

Heather Forster B.Sc.(ergo.), ergo.imm.(NB)
Conseillère en ergothérapie

M^{me} Forster est au service de Travail sécuritaire NB et des travailleurs blessés de la province depuis pendant plus de 30 ans. Elle a occupé les postes d'ergothérapeute, de responsable clinique au sein du Service de l'évaluation des programmes et de conseillère en ergothérapie. Elle est spécialiste en la matière dans son domaine, et a joué un rôle clé dans la mise en œuvre du programme RÉUSSIR de Travail sécuritaire NB et de l'initiative Travailler à sa santé du Nouveau-Brunswick. Elle est membre en règle de l'Association des ergothérapeutes du Nouveau-Brunswick (AENB) et de l'Association canadienne des ergothérapeutes. En 2003, elle a reçu le prix Evalyn Fleiger de l'AENB pour son apport important à la profession d'ergothérapeute.

Communiquez avec M^{me} Forster

 506 738-4103
1 800 999-9775, poste 4103

 Envoyez un courriel par le biais
du portail de Mes services.



Processus de renvoi en ergothérapie

Qu'il s'agisse de la recommandation d'un fournisseur de soins de santé ou d'un employé de Travail sécuritaire NB, tous les renvois font l'objet d'un examen par une équipe centrale. Cette équipe se réunit à intervalles réguliers pour évaluer les renvois en fonction de la spécialité, de la région géographique, des besoins du client et de la disponibilité des fournisseurs, et ce, pour assurer qu'on sert les clients de manière efficace.

Bien que nous offrons certains services d'ergothérapie, nous avons souvent recours à notre réseau de partenaires.

Facteurs dont il faut tenir compte

- Certains services exigent une formation / un agrément spécialisé et un processus de sélection structuré à des fins d'approbation du fournisseur de soins (par exemple, les blessures psychologiques traumatiques, les évaluations de la capacité de travail ou la thérapie pour les mains).
- Certains services d'ergothérapie ne sont pas adressés à nos partenaires externes (par exemple, les évaluations des besoins en matière de soins à domicile, les appariements d'emploi ou les analyses des facteurs de risque).



Services d'ergothérapie clés dans le cadre du retour au travail



ANALYSE DU LIEU DE TRAVAIL

Une analyse détaillée des exigences physiques d'un poste dans le cadre d'une analyse générale du niveau d'exigences physiques à la suite de questions, d'observations et de mesures objectives.



ÉVALUATION ERGONOMIQUE

Une évaluation détaillée du poste de travail du travailleur visant à minimiser la tension sur la partie du corps atteinte. L'évaluation comprend un examen de l'équipement / du poste de travail, de la position du travailleur par rapport à l'équipement / au poste de travail et de la façon dont il interagit avec son milieu.



PROGRAMME DE RETOUR AU TRAVAIL

Un programme conçu pour améliorer la force et l'endurance du travailleur blessé en augmentant graduellement les exigences physiques de ses tâches jusqu'à qu'il soit capable de travailler ses pleines heures et d'effectuer ses pleines tâches.

Prestation de services d'ergothérapie dans le cadre du retour au travail

- Communiquez avec le gestionnaire de cas si vous ne pouvez pas joindre le travailleur blessé dans les cinq jours ouvrables pour fixer un rendez-vous.
- Communiquez avec le gestionnaire de cas dans les trois jours ouvrables si le travailleur blessé ne se présente pas à un rendez-vous, ou s'il se retire du programme ou refuse d'y participer.
- Utilisez les lignes directrices et les modèles de rapport pour demander des services d'ergothérapie de Travail sécuritaire NB dans le cadre du retour au travail.



Analyse du lieu de travail

- Offrez le service dans les **10 jours ouvrables** de la date du renvoi.
- Remplissez le rapport de l'analyse du lieu de travail en utilisant le modèle de Travail sécuritaire NB dans les **10 jours ouvrables** de la fin du service.
- Outils : dynamomètre pousser-tirer, ruban à mesurer, pèse-personne, etc.
- Transmettez le rapport par le biais du portail de Mes services. Si vous envoyez des photos, assurez-vous de cacher les visages (recouvrir ou recadrer).
- Envoyez le rapport par courriel à l'adresse JSABank@ws-ts.nb.ca (par le biais de Mes services). Travail sécuritaire NB conserve toutes les analyses du lieu de travail à des fins d'utilisation / de consultation future.

Évaluation ergonomique

- Effectuez l'évaluation dans les **dix jours ouvrables** de la date du renvoi.
- Remplissez le rapport d'évaluation ergonomique à l'aide du modèle de Travail sécuritaire NB dans les **dix jours ouvrables** de la date de l'évaluation.
- Transmettez le rapport par le biais du portail de Mes services. Si vous envoyez des photos, assurez-vous de cacher les visages (recouvrir ou recadrer).
- Les recommandations ergonomiques ne doivent tenir compte que de la blessure indemnisable.
- Pour toute préoccupation ergonomique non liée à la blessure, il faudrait aviser l'employeur puisque ce dernier serait responsable d'apporter les changements nécessaires.

Prestation de services d'ergothérapie dans le cadre du retour au travail

Programme de retour au travail

- Le but est le rétablissement au travail. (Voir [Travailler à sa santé](#))
- Dans la mesure du possible, offrez les services de façon virtuelle.
- Établissez le plan de retour au travail et la progression des objectifs d'après les renseignements médicaux (évaluation en physiothérapie, examen par un médecin) plutôt que les observations de douleur et de dysfonction.
- S'il y a peu de progrès ou s'il n'y a aucun progrès après 6 à 8 semaines, discutez-en avec le gestionnaire de cas.
- Soyez au courant du diagnostic indemnisable par rapport aux conditions personnelles.
- Si des conditions / situations personnelles ont un effet sur les progrès ou la participation, communiquez avec le gestionnaire de cas immédiatement.



Attentes et meilleures pratiques

- Travaillez en équipe avec le gestionnaire de cas, l'employeur, le travailleur blessé et le physiothérapeute (ou autre fournisseur de soins de santé).
- **Recommandez** d'autres services ou d'autre équipement si vous jugez qu'ils aideraient le retour au travail. Discutez de toute recommandation avec le gestionnaire de cas avant de parler au travailleur blessé (autorisation de Travail sécuritaire NB nécessaire).
- **Protection des renseignements personnels** : Partagez les renseignements cliniques relatifs au retour au travail du travailleur avec son **cercle de soins** (gestionnaire de cas, fournisseurs de soins de santé qui lui donnent des soins). **Le cercle de soins du travailleur ne comprend pas son employeur**, mais l'employeur a le droit de recevoir les renseignements nécessaires pour faire avancer le retour au travail.
- L'employeur ne doit recevoir que la **partie du rapport qui porte sur le plan de retour au travail**.

Délais

- Effectuez **l'évaluation initiale** dans les **10 jours ouvrables** de la date du renvoi.
- Remplissez le **Rapport d'évaluation initiale** en utilisant le modèle de Travail sécuritaire NB dans les **5 jours ouvrables** suivant la fin du service.
- Remplissez les **rapports d'évolution à tous les mois**.
- Remplissez le **Résumé de dossier** dans les **cinq jours ouvrables** de la fin des services.

QUESTIONS?

COMMUNIQUEZ AVEC NOUS!
1 800 999-9775

Gens
Prévention
Intégrité

